

Programme d'histoire en Troisième : Françaises et Français dans une République repensée

Frank Gilson et Nicolas Pollet

I – Présentation générale

A – Une approche renouvelée

Le Thème 3 du programme de troisième propose d'aborder l'histoire de la France à partir de 1944 en appréhendant ses aspects politiques et sociaux.

<p>Thème 3 Françaises et Français dans une République repensée</p> <ul style="list-style-type: none">» 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie.» La V^e République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation.» Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.	<p>En France, la Libération autorise la restauration de la légalité républicaine dans une dynamique de refondation. La République intègre politiquement les femmes. L'important programme de réformes du Conseil national de la Résistance prolonge et complète celui du Front Populaire, il élargit la démocratie dans un sens social.</p> <p>Le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 donne naissance à la V^e République marquée par le renforcement du pouvoir exécutif et le scrutin majoritaire. L'histoire permet ici de contextualiser l'étude des institutions républicaines, des principes et des pratiques politiques, réalisée aussi dans le cadre de l'EMC.</p> <p>Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la société française connaît des transformations décisives : place des femmes, nouvelles aspirations de la jeunesse, développement de l'immigration, vieillissement de la population, montée du chômage. Ces changements font évoluer le modèle social républicain. L'étude de quelques exemples d'adaptation de la législation aux évolutions de la société offre l'occasion de comprendre certains enjeux du débat politique et les modalités de l'exercice de la citoyenneté au sein de la démocratie française.</p>
--	---

Certes, son étude s'inscrit à la suite du dernier sous-thème du premier thème de troisième. D'une certaine manière, elle poursuit aussi le travail engagé dans le thème 3 du programme de quatrième. En effet, les élèves y avaient appréhendé l'apprentissage de la démocratie et l'élargissement du suffrage. Ce thème le complète en étudiant l'instauration d'un suffrage universel étendu aux femmes.

La chronologie générale proposée fait débiter l'étude en 1944 et la termine au moment de la cohabitation. S'agit-il alors de la cohabitation de Jacques Chirac et de François Mitterrand entre 1986 et 1988 ou doit-on comprendre la cohabitation dans un sens générique qui conduirait jusqu'au années 2000 avec le gouvernement de Lionel Jospin ? Dans un cadre élargi, l'étude pourrait trouver son terme dans la réforme constitutionnelle de 2000 qui instaure un quinquennat devant permettre d'éviter une situation de cohabitation. Cette perception chronologique permettrait aussi de montrer une autre transformation de la Vème République.

Un grand renouvellement réside dans la place donnée à la Libération de la France en 1944-1945. Cette période n'est plus rattachée à la période antérieure du conflit comme le proposaient les anciens programmes (« 1940-1946 : effondrement et refondation républicaine »). Désormais, elle forme un bloc avec la Vème République. Il sera donc

impératif de repenser l'articulation entre la Libération, le « programme du CNR » et « la restauration républicaine » de l'après-guerre.

Le découpage proposé par le thème est triple. Il propose d'abord une étude de la refondation républicaine et démocratique après la guerre. L'étude commence en 1944 et s'achève en 1947. Conformément aux anciens programmes, il ne s'agit pas d'appréhender la quatrième République dans sa globalité. Il convient juste d'aborder son moment fondateur. La refondation passe par l'extension du suffrage universel et le vote des femmes obtenu en 1944 et exercé pour la première fois en 1945. Dans le cadre d'une épuration légale, les anciens collaborateurs condamnés ont cependant perdu leurs droits politiques. Les différents scrutins permettent de désigner des représentations locales et nationales. Une nouvelle démocratie permet alors d'élaborer une nouvelle constitution. La refondation démocratique comporte aussi un volet social qui va alors compléter l'œuvre du Front populaire. Dans ses deux volets, les réflexions du Conseil national de la Résistance constituent des supports fondamentaux.

Le deuxième sous-thème propose une histoire très politique qui doit permettre de « contextualiser l'étude des institutions, des principes et des pratiques politiques » prévue par le programme de l'enseignement moral et civique. L'année 1958 constitue un moment de rupture politique. Il convient d'expliquer le retour au pouvoir de Charles de Gaulle dans le contexte difficile de la guerre d'Algérie. Une seconde refondation a alors lieu car les Françaises et les Français adoptent une nouvelle constitution en septembre 1958. D'autres transformations sont fondamentales : il s'agit de l'adoption en 1958 du scrutin uninominal majoritaire à deux tours et de l'élection du président de la République au suffrage universel direct en 1962. En 1968, les décisions présidentielles sont remises en cause. La contestation est forte. La Vème République se transforme et devient une démocratie d'opinion dans laquelle les nouveaux médias comme la télévision jouent alors un rôle de plus en plus important. Les présidences de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing ne constituent pas des ruptures et les années 1980 marquées par l'alternance politique et la nouvelle cohabitation n'engendrent pas un bouleversement institutionnel. Le régime politique est stable. La République est solide.

L'étude du dernier sous-thème s'inscrit dans une seconde moitié du XXème siècle, des années 1950 aux années 1980. Il s'agit d'aborder les transformations sociales et culturelles qui traversent alors la société française. Une démocratisation scolaire et culturelle a lieu. Une nouvelle société de consommation se développe. Pour autant, des inégalités importantes subsistent. Les femmes, les jeunes et les immigrés peinent à trouver leur place. Les principes édictés en 1946 et repris dans le préambule de la constitution de 1958 ne sont qu'imparfaitement appliqués. Dans ce contexte, les revendications émanant des associations ou des syndicats se développent. La fin des « Trente glorieuses » et la crise économique les accentuent et le pouvoir politique doit trouver des réponses aux nouvelles aspirations.

Au total, l'étude doit montrer que la République est repensée à deux reprises ; elle est effectivement refondée de 1944 à 1946 et à nouveau en 1958. Deux naissances républicaines sont à comprendre. Cependant, au-delà de ces ruptures, il s'agit de saisir que si la démocratie française s'inscrit bien dans un cadre républicain, celui n'est pas immuable. La République, son organisation, ses pratiques, évolue au cours de la seconde moitié du XXème siècle.

L'étude s'inscrit également dans le cadre d'une histoire mixte qui n'oppose pas les hommes et les femmes, mais qui montrent que tous agissent ensemble dans le champ politique, social et économique. Il ne s'agit pas de faire une histoire juxtaposée des femmes.

Si l'intitulé des programmes ne précise pas de repères, il convient d'y réfléchir et d'en proposer quelques-uns. Il ne s'agit pas forcément de dates ; cela peut être des acteurs, des textes ou des notions.

Les dates qui peuvent être proposées sont les suivantes :

1944-1945 : la Libération, le programme du CNR, le vote des femmes, la Sécurité sociale.

1946-1958 : la IV^{ème} République

1958 : la naissance de la V^{ème} république

1962 : la réforme constitutionnelle et l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

Mai 1968 : mouvement de contestation étudiant et social

1974 : arrêt de la politique d'immigration

1975 : loi Veil autorisant l'avortement et création du collège unique

1981 : François Mitterrand et l'alternance politique

1986-1988 : la première cohabitation.

Acteurs : Charles de Gaulle, Simone Veil, Gisèle Halimi, François Mitterrand

Notions : démocratie, alternance, cohabitation, scrutin majoritaire, suffrage universel direct, referendum.

Par ailleurs, ce dernier thème d'histoire se prête volontiers, aux côtés d'autres disciplines, à l'enrichissement des enseignements transversaux qui sont définis dans des parcours :

L'Education aux Médias et à l'Information (EMI) : Cet enseignement figure dans le Socle commun, dont l'entrée en vigueur est prévue en septembre 2016. Il est inscrit dans les programmes disciplinaires de Français, de SVT, de Technologie, de Mathématiques, ainsi que dans le programme transversal d'Histoire des arts.

L'introduction au programme d'Histoire-Géographie précise que "*De nombreuses entrées thématiques et méthodologiques d'histoire et géographie permettent également de contribuer à l'éducation aux médias et à l'information.*" Le programme de l'EMI est défini à partir de la page 386 du programme. Comme l'Histoire des arts, il ne dispose pas d'horaire dédié.

Le Parcours Citoyen : L'Histoire-Géographie-EMC participe au Parcours citoyen par la mise en oeuvre du programme d'EMC et par celle du programme d'Histoire-Géographie. L'introduction de ce dernier pour le cycle 4 indique en effet qu'"*Une attention particulière est portée aux liens à construire avec l'enseignement moral et civique, auquel l'enseignement de l'histoire et de la géographie au cycle 4 est étroitement lié, dans la perspective de la maîtrise par les élèves en fin de cycle des objectifs fixés par le domaine 3 du socle commun, « La formation de la personne et du citoyen ».* En Histoire, les professeurs "*mettent l'accent sur les principales caractéristiques et les temps forts des sociétés du passé, les transitions entre les époques et les questions utiles à la formation des citoyens.*"

L'exercice de la citoyenneté devra donc être abordé à l'occasion de l'étude du dernier sous-thème sur la Ve République en 3^e.

(Plusieurs EPI figurant dans le programme d'Histoire-Géographie concernent la citoyenneté)

Pour mettre en œuvre les thèmes du programme, aucune indication horaire n'est formulée. Si on considère qu'un thème doit occuper un trimestre. Le thème doit être traité en 12 heures. Cependant, pour l'aborder, il ne faut pas envisager des études séparées des trois sous-thèmes. Il faut au contraire proposer un parcours autour d'un fil commun qui permet alors de les articuler et de les relier.

B – Une articulation nécessaire

L'étude des multiples réformes qui ont été réalisées pendant la période qui s'étend de 1944 à la fin du siècle peut constituer un fil commun utile pour aborder tous les trois sous-thèmes. Elle peut permettre de bien articuler les volets politiques et sociaux du thème. Surtout, elle permet de comprendre dans quelle mesure la République et la démocratie se sont transformées et ont alors répondu aux attentes de la société ?

Un exemple d'articulation...

Le fil directeur: les réformes

Une problématique: dans quelle mesure la République et la démocratie se sont transformées et ont alors répondu aux attentes de la société ?

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> » 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie. → » La V^e République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation. → » Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques. → | <p>21 avril 1944: le vote des femmes
Réformes envisagées par le CNR:
19 octobre 1945: Sécurité sociale
Bases de la double refondation constitutionnelle de 1946 et de 1958 (droits inscrits dans la constitution).
1958: mise en œuvre d'une réforme institutionnelle pensée depuis 1946.
1962: réforme constitutionnelle (élection au suffrage universel direct du Président de la République).
1968: « la réforme, oui; la chienlit, non ».
Années 1970: majorité à 18 ans, légalisation de l'avortement, loi sur le divorce, collège unique...)
Une politique de l'immigration repensée.</p> |
|---|---|

L'ordonnance du 21 avril 1944 qui accorde le droit de vote des femmes est la première réforme importante. Cette inclusion politique ne figurait pas dans le programme du CNR. Pour autant, celui-ci est le guide des réformes mises en œuvre par le GPRF ; l'ordonnance du 19 octobre 1945 met en place la Sécurité sociale. Il forme aussi la base de la double refondation politique de 1946 et de 1958. Les principaux droits qui y sont prônés sont inscrits dans la constitution de la IV^{ème} République et repris dans la rédaction du texte constitutionnel de la République suivante. Lors de son retour au pouvoir, en 1958, Charles de Gaulle met bien une œuvre une réforme institutionnelle qu'il a d'ailleurs réfléchi depuis 1946. En 1962, une réforme constitutionnelle permet l'élection du président de la République au Suffrage universel direct. La célèbre phrase de Gaulle, « *la réforme, oui ; la chienlit, non* » témoignent aussi de l'importance de la question de la réforme en mai 1968. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing attribue pendant peu de temps un ministère de la réforme à Jean-Jacques

Servan-Schreiber. Sa présidence est marquée par de grandes réformes (la majorité à 18 ans, la légalisation de l'avortement, la loi sur le divorce, l'instauration du collège unique). Dans un contexte économique difficile marqué par la forte hausse du chômage, la question des réformes nécessaires pour faire face à la crise est alors centrale. Dans cette perspective, la politique d'immigration est repensée : le 3 juillet 1974, l'Etat suspend en effet l'arrivée des travailleurs étrangers et de leurs familles.

Ce fil directeur n'est qu'une proposition dont la pertinence a tenté d'être montrée ici. D'autres pistes peuvent être travaillées. La question de l'exercice de la citoyenneté peut ainsi constituer une approche intéressante. Une étude des médias pourrait aussi être proposée.

Le plus important est bien d'articuler les trois sous-thèmes proposés dans le programme et de ne pas les traiter les uns après les autres.

II – Une proposition : le sous-thème 3 dans une articulation générale

Il apparaît donc nécessaire de lier le dernier sous-thème aux deux premiers c'est-à-dire de chercher un élément inductif qui traverse la société française durant la période et qui permet d'appréhender et d'explicitier les pratiques politiques dans la « République repensée ». D'ailleurs, la méthode inductive est fortement préconisée pour le dernier sous-thème (« femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 »). L'exhaustivité n'est pas recherchée.

L'utilisation d'une démarche inductive permet d'aborder les transformations de la société tout en contextualisant cette évolution (articulation avec les thèmes ou sous-thèmes précédents). Cela apporte la cohérence nécessaire à la compréhension des évolutions législatives et sociétales dans le cadre républicain. Cela permet aussi de lancer des pistes pour aborder les thèmes de l'EMC.

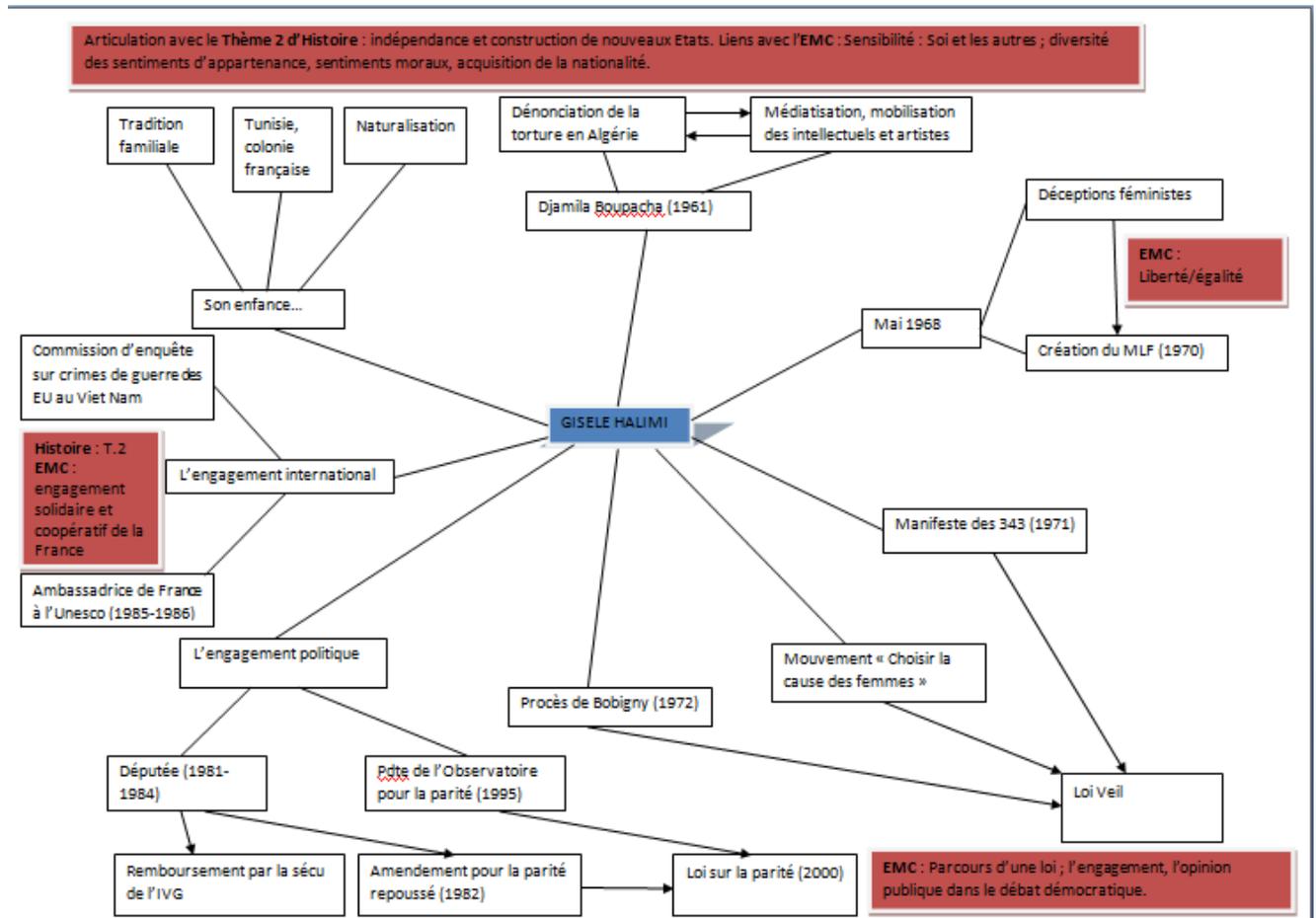
Nous proposons ainsi de partir d'un personnage (Gisèle Halimi) permettant d'incarner les grandes caractéristiques de la période : par exemple l'évolution de la relation entre les médias et le débat démocratique (dimension répondant à l'Education aux Médias et à l'Information) ou la place de la femme dans la société (le thème de la femme est aussi présent à la fin du programme d'histoire de 4e).

De même, l'entrée par un personnage permet de bien cibler les objectifs de connaissances et de ne pas noyer les élèves dans de trop nombreux repères (risque d'inventaire à la Prévert des transformations sociétales...).

Concrètement, l'étude du personnage de Gisèle Halimi permet de :

- Prendre conscience de transformations majeures dans la société française (place des femmes, aspirations de la jeunesse).
- Faire les liens avec l'EMC notamment sur les différentes formes de l'engagement citoyen (femme avocate, politique, engagée...). Parcours Citoyen.
- Mettre en œuvre les compétences « coopérer », « mutualiser ».
- Montrer l'adaptation de la législation à la société (+ réflexion sur le débat politique et les enjeux de la citoyenneté au sein de la démocratie : rôle des intellectuels, des médias, des artistes...).

- Mettre du lien entre les différentes parties du programme d'histoire (notamment avec le thème 2) et vérifier les acquis des élèves (pas inutile en fin d'année scolaire !).



Qui est Gisèle Halimi ?

Gisèle Halimi est née le 27 juillet 1927 à La Goulette(Tunisie). C est une avocate, militante féministe et politique franco-tunisienne . Elle entre au barreau de Tunis en 1949 et poursuit sa carrière d'avocate à Paris en 1956. Au procès de Bobigny en 1972, qui eut un retentissement considérable, elle défend une mineure qui s'était fait avorter après un viol, en faisant une tribune contre la loi de 1920. Ce procès a contribué à l'évolution vers la loi Veil, votée en décembre 1974 et promulguée en janvier 1975, sur l'interruption volontaire de grossesse. De même, sa stratégie de défense médiatisée de femmes victimes d'un viol collectif devant les Assises d'Aix-en-Provence en 1978 contribuera à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980 définissant clairement le viol et l'attentat à la pudeur.

Explication de la carte mentale :

- Ses origines permettent d'aborder le contexte de la Tunisie, colonie française, les traditions familiales (place de la femme) et le début de son engagement féministe (refus de « servir ses frères », « de se marier à 16 ans avec un homme de 35 ans »...). Sa naturalisation en 1931 puis l'obtention de la légion d'honneur de son père en 1975 pour acte de résistance pendant la seconde guerre mondiale permettent des liens

évidents avec le programme d'EMC. L'étude du développement de l'immigration peut trouver sa place ici.

- L'affaire Djamila Boupacha (1961) est une affaire judiciaire lors de laquelle Gisèle Halimi dénonce la torture lors de la guerre d'Algérie. Lien EMC/ Parcours Citoyen/ Thème 2 d'Histoire.
- La période de mai 1968 à laquelle participe Gisèle Halimi met en lumière les attentes de la jeunesse et les déceptions féministes. EMC/ Histoire (contextualiser sous-thème 2 sur la République gaullienne).
- Le Manifeste des 343 (1971), le Mouvement « Choisir la Cause des femmes », Le Procès de Bobigny (1972) aboutissent à loi Veil. Lien EMC/ Parcours Citoyen/ Education aux Médias et à l'Information.
- Son engagement politique dans les années 1980 permet de saisir à la fois l'adaptation progressive de la législation à la société et le parcours d'une loi (amendement sur une forme de parité politique repoussé en 1982 par le Conseil Constitutionnel puis loi sur la parité en 2000). EMC. Cela permet aussi de faire saisir aux élèves qu'une réforme peut être l'aboutissement d'un long processus d'adaptation de la législation à l'évolution de la société. Ce processus renvoie enfin à l'idée de « l'intégration politique des femmes dans la République » (entamé par le droit de vote des femmes évoqué dans le sous-thème 1).
- Son engagement international permet le lien avec le Thème 2 d'histoire (Crimes de guerre au Viet Nam -> « Un monde bipolaire au temps de la guerre froide ») et l'EMC.
- Il est enfin possible d'évoquer les combats récents de Gisèle Halimi notamment sur la vulnérabilité des femmes face au chômage et la dimension sexuée du chômage...

Le thème de l'exercice de la citoyenneté en EMC est ici naturellement présent dans tous ces aspects : à travers l'engagement professionnel ou associatif, dans le militantisme ou l'expression politique.

En ce qui concerne les repères chronologiques, l'étude de Gisèle Halimi permet d'aborder :

- Droit de vote des femmes (en rappel).
- Les accords d'Evian (en rappel).
- Les présidents de la Ve de 1958 aux années 1980 sont tous évoqués : De Gaulle, Pompidou (fiche Procès de Bobigny-extrait vidéo), VGE (Loi Veil), Mitterrand (engagement politique).
- Mai 1968.
- Loi Veil.

III – Raisonner et mutualiser : des compétences à développer

A – Utiliser le personnage de Gisèle Halimi : les supports proposés

4 aspects de son parcours sont particulièrement intéressants :

- **L'affaire Djamila Boupacha en 1960-1961:**



Djamila Boupacha,

née le [9 février 1938](#) à [Bologhine](#) (anc. [Saint-Eugène](#)), est une militante du [Front de libération nationale algérien](#) arrêtée en 1960 pour une tentative d'attentat à Alger. Ses aveux – obtenus par le [viol](#), et la [torture](#) – donnèrent lieu à un jugement transformé – à l'initiative de [Gisèle Halimi](#) et de [Simone de Beauvoir](#) – en procès médiatique des méthodes de l'armée française en Algérie. Condamnée à mort le 28 juin 1961, Djamila Boupacha fut amnistiée dans le cadre des [accords d'Évian](#), et finalement libérée le 21 avril 1962.

Les documents retenus :

Document 1 : Accusée d'attentat "terroriste" en pleine guerre d'Algérie, une jeune fille de 18 ans est arrêtée en février 1960. Elle restera 33 jours au "centre de tri" d'El Biar, à Alger, où elle subira les pires tortures. Le 3 juin, Simone de Beauvoir publie un article dans "Le Monde" qui débouchera sur la création du comité "Pour Djamila Boupacha". Un demi-siècle après le calvaire qu'elle a vécu, la moudjahidda raconte. Propos recueillis par Amélie Duhamel pour *Le courrier de l'Atlas*, n°27 du 16 juin 2009.

« J'ai été arrêtée avec mon père, ma sœur enceinte et mon beau-frère dans la nuit du 10 au 11 février 1960.

Au centre d'El Biar, pudiquement appelé "centre de tri" par l'armée française, j'ai subi tout ce qu'on peut imaginer en matière de tortures physiques et sexuelles : l'électricité, la baignoire, la bouteille... Des tortures morales aussi. Pour me faire parler, le capitaine D. m'a menacée : 'Si tu n'avoues pas, on s'en prend à ta sœur.' Je n'ai rien lâché. Alors ils sont allés la chercher et elle a eu un bébé mort-né. Mais j'étais une combattante, comme mon père et toute ma famille. Quand on fait la révolution, on sacrifie tout, on ne voit plus que l'intérêt général.

Tout au long de ce mois, les tortures ont continué. Un autre gradé s'est acharné sur moi ; un jour, il m'a écrasé les côtes à coups de bottes, puis, à nouveau, la baignoire, l'électricité... J'étais toute petite devant cet homme très grand, puissant et imposant. »

Document 2 : Accusée d'avoir posé un obus piégé à la brasserie des Facultés pour le FLN, à Alger, le 27 septembre 1959, Djamila Boupacha est arrêtée par l'armée française, le 10 février 1960. Pendant un mois, et en toute illégalité puisqu'elle n'est officiellement emprisonnée nulle part, cette dernière est insultée, battue, torturée et violée. Réapparue « miraculeusement » en mars 1960, Djamila Boupacha va très vite incarner le caractère indicible de la guerre d'Algérie, ses dérives les plus violentes et les moins acceptables.

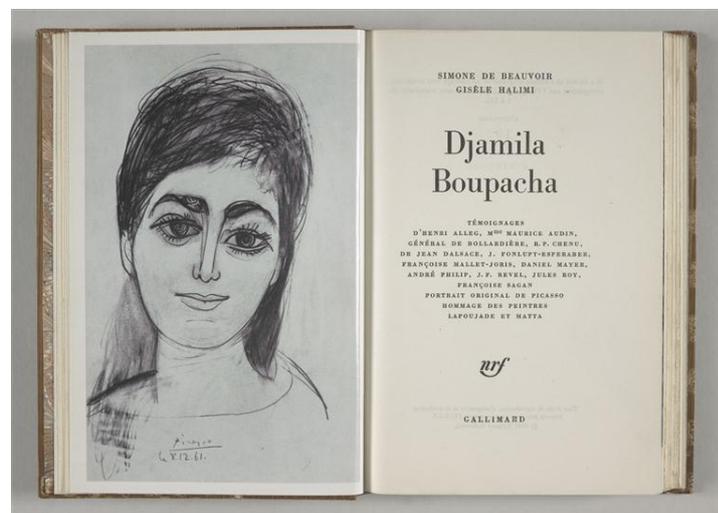
Dès la prise en charge de son « affaire » par l'avocate Gisèle Halimi, en mai 1960, cette dernière cherche à médiatiser son cas en en faisant le procès des « méthodes de guerre » en Algérie. Dès son retour à Paris, Gisèle Halimi tente donc de mobiliser les intellectuels et les hommes politiques français. Après avoir écrit en vain à Charles de Gaulle et à André Malraux, elle pense à Simone de Beauvoir. L'auteure du *Deuxième Sexe*, très engagée avec Jean-Paul Sartre dans la lutte anticoloniale, semble être la personne idéale pour médiatiser cette histoire. Les deux femmes se rencontrent le 24 mai 1960. Gisèle Halimi lui raconte avec des mots simples et percutants le calvaire de Djamila Boupacha, jeune Algérienne, membre du FLN.

Dans le livre *Djamila Boupacha* Gallimard, 1961, écrit avec Beauvoir, Gisèle Halimi raconte alors que cette dernière « *a dit oui comme une chose qui allait sans dire* ». L'article du *Monde*, intitulé simplement « Pour Djamila Boupacha », paraît dans la foulée, le 2 juin 1960, et commence par ces mots : « *Ce qu'il y a de plus scandaleux avec le scandale, c'est que l'on s'y habitue.* » S'ensuit une description minutieuse, faite par Simone de Beauvoir, de ce que Djamila Boupacha a subi. A sa lecture, on comprend pourquoi cet article eut un tel retentissement. D'un point de vue pratique, c'est lui qui est à l'origine, en France, de la création du Comité de défense pour Djamila Boupacha en juin 1960. Présidé par Simone de Beauvoir, ce comité compte aussi des personnalités de premier plan et des noms prestigieux comme Aragon et Elsa Triolet, Jean-Paul Sartre et Germaine de Gaulle, Jean Amrouche et Aimé Césaire, Édouard Glissant et René Julliard, Anise Postel-Vinay et Germaine Tillion, toutes deux anciennes résistantes et déportées à Ravensbrück.

Grâce aux actions du comité, le tribunal d'Alger est dessaisi du dossier au profit de celui de Caen et Djamila Boupacha est transférée, par avion militaire, à la prison de Fresnes, le 21 juillet 1960, puis à celle de Pau. Sauvée de la mort, elle restera cependant en prison en France jusqu'à la signature des accords d'Évian, le 18 mars 1962.

Le supplice de Djamila Boupacha (magazine *L'Histoire*)
Article de Christelle Taraud dans le mensuel n°371 daté de janvier 2012 à la page 64

Document 3 : Dessin au fusain de Pablo Picasso qui paraît à la une des *Lettres françaises* du 8 février 1962 et en couverture du plaidoyer de Simone De Beauvoir et Gisèle Halimi publié chez Gallimard.



Le document 1 est le témoignage (récent) de Djamila Boupacha sur les tortures subies, dérives de l'armée française pendant la guerre d'Algérie et la conclusion de l'affaire.

Le document 2 démontre le rôle des intellectuels et des personnes engagées (G. Halimi, S. de Beauvoir, G. Tillion...) mais aussi l'influence des médias (Le Monde et Gallimard).

Le document 3 permet lui aussi de mesurer la mobilisation des artistes (Picasso) et la médiatisation de l'affaire. Cela constitue le point d'entrée d'une approche en Histoire des Arts. On peut ainsi mettre en relation le portrait de Picasso avec le tableau du peintre chilien Roberto Matta : *La question, Djamila*.



Ou encore :

Le téléfilm de Caroline Huppert : *Pour Djamila*, tourné en 2011 avec Marina Hands et Hafsia Herzi.

La pièce vocale *Djamila Boupacha* du compositeur italien Luigi Nono (1924-1990) tirée des *Canti di Vita et D'Amore* (1962).

Les analyses de documents doivent donc porter sur le contexte afin que l'élève replace l'affaire dans le cadre de la guerre d'Algérie (dates, FLN, De Gaulle...). Les dérives de l'armée française sont au cœur d'un débat de société exprimé dans tous les documents présentés. Gisèle Halimi utilise la médiatisation et la mobilisation d'intellectuels et d'artistes pour mener son combat.

-Mai 1968 :

Document 1 :

« Etudiant qui remet tout en question,
Les rapports de l'élève au maître,
As-tu pensé aussi à remettre en question
Les rapports de l'homme à la femme ?
Etudiante qui participe à la révolution,
Ne sois pas dupe une fois de plus,
Ne suis pas seulement les autres,
Définis tes propres revendications ! »

Affiche placardée à la Sorbonne en mai 1968,
Citée par F. Picq, *Libération des femmes, 40 ans de mouvement.*



Document 3 :

**LIBERATION
DES FEMMES**



ANNEE ZERO



Document 5 :

« J'allais de la Sorbonne à l'Odéon, des barricades aux groupes qui se formaient spontanément dans les rues, mais ne pouvais me faire entendre. La voix des femmes à l'époque ? Inaudible.(...) Nos jeunes activistes masculins nous avaient bien signifié les limites de leur nouveau monde. On changeait tout, mais la femme gardait la place « relative » qu'elle avait toujours occupée. (...) Le mouvement des femmes s'est alors formé parallèlement à mai 1968. Naissance en 1970 du MLF (Mouvement de Libération des Femmes). »

Gisèle Halimi, *Ne vous résignez jamais*, Plon, 2009.

Les documents 2, 3, 4 montrent les revendications féministes de mai 1968. Les documents 1 et 4 témoignent à la fois de la faible place accordée aux femmes dans la contestation étudiante de mai 1968 mais aussi de la volonté des féministes de poursuivre leurs revendications au-delà de ce mouvement par la création d'associations comme MLF.

Le questionnement doit ici porter sur la nature et la forme des revendications, sur l'identité des personnes qui les manifestent, sur l'importance du mouvement, son contexte politique et institutionnel. Il doit aussi mettre en lumière l'insatisfaction des activistes féministes et leur volonté de poursuivre leur combat d'une autre manière.

-Le manifeste des 343 (1971):

Le manifeste des 343, est une [pétition française](#) parue le 5 avril 1971 dans le n° 334 du magazine *Le Nouvel Observateur*. C'est, selon le titre paru en une du magazine, « la liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste “Je me suis fait avorter” », s'exposant ainsi à l'époque à des [poursuites pénales](#) pouvant aller jusqu'à l'[emprisonnement](#), car l'[avortement en France](#) était encore illégal à l'époque.

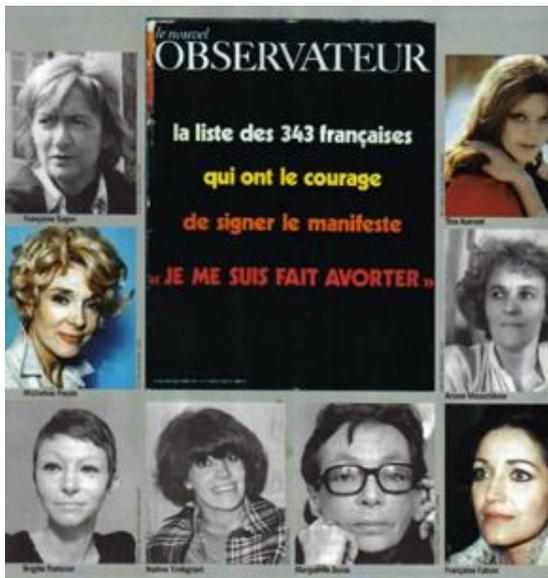
Document 1 : Le manifeste, rédigé par Simone de Beauvoir, commence par ces phrases :

« Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

Suivent les 343 signatures de célébrités, notamment celles de personnalités telles que Catherine Ardi, Stéphane Audran, Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Marguerite Duras, Françoise Fabian, Brigitte Fontaine, Gisèle Halimi, Bernadette Lafont, Danièle Lebrun, Jeanne Moreau, Marie-France Pisier, Micheline Presle, Françoise Sagan, Nadine Trintignant, Agnès Varda, Marina Vlady...

Une note en bas de page indique que « parmi les signataires, des militantes du “Mouvement de Libération des Femmes” réclament l'avortement libre et GRATUIT ».

Document 2 :



Document 3 : « (...) Les « anonymes » subirent tracasseries policières et ennuis professionnels quand leurs noms furent publiés. Une de ces militantes me raconta comment, convoquée au commissariat de police, elle fut menacée de poursuites pénales. Il fallait les défendre. C'est ainsi qu'en juin 1971 naquit fortuitement l'association Choisir. Après le droit de choisir (de donner la vie), d'autres objectifs et combats nous mobilisèrent : la lutte contre le viol en 1978 (procès d'Aix-en-Provence), l'égalité professionnelle, le remboursement de l'IVG par la Sécurité Sociale en 1981 et enfin la parité à partir de 1992. »

Le document 1 est le texte de la pétition pour la légalisation de l'avortement. Le texte est perçu comme une véritable provocation à l'époque (les « 343 salopes »).

Le document 2 est la une du *Nouvel Observateur*, magazine publiant le manifeste.

Le document 3 est le témoignage de Gisèle Halimi sur les conséquences de la publication du manifeste et sur les combats suivants.

Le questionnaire doit permettre de souligner l'importance des médias dans l'expression des revendications. La mobilisation des intellectuels et artistes est encore à souligner tout comme l'activisme des associations (MLF déjà évoqué dans le corpus de documents portant sur mai 1968)). La question de l'avortement peut faire l'objet d'une remise en contexte : cette pratique, objet d'une répression forte sous Vichy (dès février 1942, cela devient un crime de haute trahison. 2 condamnations à mort sont prononcées dont celle de Marie-Louise Giraud, guillotinée le 30 juillet 1943. Pétain avait refusé de la gracier), reste illégale au moment de l'affaire. Les autres enjeux féministes décrits par Gisèle Halimi doivent être identifiés et expliqués.

- **Le procès de Bobigny (1972)**

Document 1 : Marie-Claire et son avocate, Gisèle Halimi, à Bobigny en 1972.



Document 2 : Le récit de l'affaire.

Marie-Claire, une jeune fille de 16 ans, inculpée sur dénonciation pour avoir avorté - à la suite d'un viol - avec la complicité de sa mère, est jugée à huis clos par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, avec sa mère et l'avorteuse. Les trois accusées sont défendues par l'avocate Gisèle Halimi, militante féministe, qui fait venir à la barre de nombreuses personnalités (dont Michel Rocard, Simone de Beauvoir, le biologiste Jean Rostang, les prix Nobel de médecine Jacques Menot et François Jacob ou le doyen de la faculté de médecine Paul Miès).

Le tribunal est de la sorte transformé en procès retentissant contre la loi de 1920 qui interdit l'avortement : les témoins la stigmatisent comme une loi injuste qui pénalise les femmes les plus démunies - on estime alors le nombre d'avortements clandestins à plus de 300 000 par an. De nombreuses actions sont menées durant le procès par les associations féministes, qui font de la contraception et de l'avortement leur principal cheval de bataille : le Mouvement de libération des femmes (MLF), créé en 1970, ou "Choisir", fondé en juillet 1971 par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir, qui organise une grande manifestation à Paris le jour du verdict, le 11 octobre 1972, en faveur de l'avortement libre et gratuit. La jeune Marie-Claire est finalement relaxée ; la mère et l'avorteuse sont condamnées quant à elles un mois plus tard à des peines minimales avec sursis.



Sur la pression féministe lors du procès :

<http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01086/le-proces-de-bobigny.html>

Intervention de Pompidou du 9 janvier 1973 sur la place des femmes, la contraception et l'avortement :

<http://www.ina.fr/video/I00017123/index-video.html>

Doc 3 : Extrait de *France –Soir* du 12 mai 1973

Le document 1 est une photo illustrant la médiatisation de l'affaire par Gisèle Halimi. Il est à mettre en parallèle avec le premier extrait vidéo.

Le document 2 est le récit de l'affaire de Bobigny ainsi qu'une présentation du contexte de l'époque.

Le document 3 montre les conséquences de l'affaire et le débat de société qui en découle par l'intermédiaire des médias. Le deuxième extrait vidéo montre l'embarras de Pompidou sur la question et l'absence de réponse politique. La loi Veil se profile...

Le questionnement montre les différents moyens d’actions des militants : manifestations, médiatisation, mobilisation. Les différents médias sont identifiés. Leur importance est soulignée dans les conséquences de l’affaire (Antoine Gallimard publia in extenso la sténotypie des débats du procès de Bobigny). L’embarras du président de la République (interview de Pompidou) montre la difficulté de réformer un sujet sensible dans l’opinion publique. La société pousse néanmoins le pouvoir politique à l’adaptation législative : la loi Veil sous VGE (qui crée d’ailleurs un sous-secrétariat d’Etat à la condition féminine-Françoise Giroud). La place des femmes dans le monde politique devient alors le prochain combat de Gisèle Halimi...

B – Une proposition de mise en activités

Si la compétence « raisonner » doit déjà avoir été travaillée au cycle 3, l’essentiel de la compétence « coopérer et mutualiser » est nouvelle au cycle 4.

Une proposition de mise en activités

Un objectif choisi:

travailler les compétences suivantes du cycle 4:

Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués

- » Poser des questions, se poser des questions à propos de situations historiques ou/et géographiques.
- » Construire des hypothèses d’interprétation de phénomènes historiques ou géographiques.
- » Vérifier des données et des sources.
- » Justifier une démarche, une interprétation.

Domaine du socle : 1, 2

Coopérer et mutualiser

- » Organiser son travail dans le cadre d’un groupe pour élaborer une tâche commune et/ou une production collective et mettre à la disposition des autres ses compétences et ses connaissances.
- » Adapter son rythme de travail à celui du groupe.
- » Discuter, expliquer, confronter ses représentations, argumenter pour défendre ses choix.
- » Négocier une solution commune si une production collective est demandée.
- » Apprendre à utiliser les outils numériques qui peuvent conduire à des réalisations collectives.

Domaine du socle : 2, 3

La compétence raisonner pourra être développée dans le cadre d’un travail de groupe et d’une mutualisation.

Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués:

Plusieurs groupes d’élèves disposant d’une **fiche de documents** et d’une **boîte à outils** composée d’une chronologie et de traces écrites auxquelles ils vont confronter des **hypothèses**:



Coopérer et mutualiser:

Réalisation d’une carte mentale pour organiser les informations recueillies

Rédaction d’un texte collaboratif



Une classe est répartie en différents groupes constituant chacun des ateliers chargés d'étudier les différents ensembles documentaires présentés ici.

L'identification des documents leur permet de « vérifier des données et des sources ». Les élèves doivent ensuite s'interroger sur le sens des documents. Que permettent-ils de comprendre de la situation historique ? Ils formulent alors des hypothèses de travail. Dans un second temps, ils reçoivent une « boîte à outils » composée d'une chronologie et de traces écrites explicatives auxquelles ils vont confronter leurs hypothèses. Les élèves comprennent et expliquent alors les faits.

Au cours de ce travail, les avis peuvent diverger et chacun pourra discuter pour « défendre ses choix » et convaincre les autres.

La production alors réalisée par les élèves peut d'abord être une carte mentale qui permette d'organiser toutes les informations recueillies dans le traitement du dossier documentaire. Un texte est ensuite écrit à partir de la carte mentale. Sa verbalisation permet d'appréhender la manière il est possible d'écrire l'histoire. Sa rédaction peut alors se faire grâce aux outils d'écriture collaborative, facile d'utilisation qui existe en ligne.

Framapad
Collaborer en ligne n'a jamais été aussi simple

Comment ça marche ?

- Créez un pad.
- Commencez à rédiger votre texte
- et invitez vos collaborateurs.
- Chaque participant se distingue par une couleur
- et peut chatter avec le groupe.
- Si nécessaire, restaurez une ancienne version depuis l'historique
- et une fois votre travail terminé, exportez-le.

Envie d'une démonstration ?

Un « pad » est un éditeur de texte collaboratif en ligne. Les contributions de chaque utilisateur sont signalées par un code couleur, apparaissent à l'écran en temps réel et sont enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont tapées.

Pads publics

Nom du pad: I29YSTL6VY

Durée du pad: 2 mois

La date d'expiration est définie en fonction de la date de dernière édition du pad.

Pads privés

Vous avez la possibilité de créer un compte protégé par mot de passe et disposant d'un espace dédié à la gestion de vos pads et de leurs droits d'accès.

Se connecter

Créer un compte

Avec l'ensemble de la classe, la mutualisation peut aussi être plus générale.

Chaque groupe présentant et confrontant sa démarche, ses choix, ses hypothèses explique aussi sa production finale ; la mutualisation est plus générale et peut donc se faire à un second niveau permettant à l'ensemble de la classe d'aborder la totalité de la question alors étudiée.